NO 8644

LE 7 Avril 1954

D E C L A R A T I O N

par

Obéline Mayrand

à

Régistrateur Comté de Portneuf

Re:

Succession Noémie Mayrand

2ième COPIE

No 132831 par dépôt

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE PORTNEUF
LE 26 avril 1954 A 9 hres a.m.

ALEXANDRE DUSSAULT. L.L.L.
NOTAIRE
DESCHAMBAULT, P. Q.
Cessionnaire du Greffe de
Ed. D. Descarreaux, N. P.

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE QUATRE, le septième jour du mois d'Avril.

Devant Mtre ALEXANDRE DUSSAULT, Notaire Public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant à Deschambault, District et Province de Québec,

COMPARAIT:

Demoiselle Obéline Mayrand, fille majeure, de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf.

Laquelle, en conformité à l'article 2098 du Code Civil de la Province de Québec et de ses amendements fait les déclarations suivantes:

Que sa soeur Demoiselle Noémie Mayrand, fille majeure, de Grondines, est décédée à St Casimir, le quinze Mars mil neuf cent cinquante quatre.

Que la dite Noémie Mayrand était célibataire.

Que la dite Noémie Mayrand a laissé un testament authentique reçu par le notaire Alexandre Dussault en date du douze Juillet mil neuf cent quarante neuf, lequel testament elle n'a pas révoqué, amendé ou annulé depuis et par lequel elle nomme sa soeur la comparante sa légataire universelle et son exécutrice testamentaire.

Que parmi les biens laissés par la dite Noémie Mayrand se trouvent les immeubles suivants: savoir:

Io- Ladémie indivise du lot numéro cent trente quatre (I34) du cadastre officiel de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf, avec bâtisses.

2o- La demie indivise d'un morceau de terrain situé au Grondines, au premier rang, connu et désigné

ENREGISTREMENT REGISTRATION

No 132,831 Je certifie que le présent document a été enregistré par dépôt, au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, à Cap Santé, le vingt-sixième jour du mois de avril mil neuf cent cinquante deux à neuf heures sous le numéro 132,830

Samuel St-Laurent
Reg.

comme partie du lot numéro cent quarante six (P.I46) du cadastre officiel de la paroisse de Grondines, Comté de Portneuf, en forme de pointe prenant sa base du coté nord-est où le dit terrain mesure cent quarante cinq pieds, et venant à rien au sud-ouest, et mesurant trois cents pieds au nord le long de la route nationale et trois cent vingt pieds au sud, toutes les mesures sont anglaises, et ainsi borné: au nord-est à la rivière séparant ce terrain de celui de Rèné Trottier, au nord à la route nationale Québec-Montreal et au sud à Albani Rivard.

L'autre demie indivise des dits immeubles appartient à la comparante.

Dont acte fait et passé à Deschambault sous le numéro huit mille six cent quarante quatre de mes minutes.

Et lecture faite la comparante a signé avec et en présence de moi, Notaire.

(SIGNE) Melle Obéline Mayrand

Alexandre Dussault, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

Alexandre Dussault N.P.